



CANADA
TERRITOIRE DU YUKON
Cour des petites créances

Décret 1995/152

Formulaire n° 17

AVIS DE PROCÈS

Dossier n° _____

Nota : Le singulier inclut le pluriel

Demandeur/demanderesse

Nom, adresse,
n° de téléphone

1. _____

2. _____

Défendeur/défenderesse

Nom, adresse,
n° de téléphone

1. _____

2. _____

SOYEZ AVISÉ(E) QUE l'instruction de la présente action se tiendra à/au _____ le
Adresse de la cour

____/

SOYEZ AVISÉ(E) QUE SI VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS, L'ACTION PEUT ÊTRE RÉGLÉE SANS AUTRE AVIS.

_____ jour de/d' _____ 20 _____ à _____ heures, ou dès qu'il

sera possible de procéder à l'instruction.

FAIT ce _____ jour de/d' _____ 20 _____

à _____ dans le territoire du Yukon.

SIGNATURE DU GREFFIER/DE LA GREFFIÈRE

Référence : articles 50 à 60, 78, *Règlement de la Cour des petites créances*